



Vice caché ou non ?

Par **Hélène08**, le **07/11/2019** à **11:35**

Bonjour, j'ai acheté une 206 cc le 8 août 2019, le 24 septembre 2019 je contacte le garage qui me l'a vendue pour divers gros problèmes donc une fuite importante de la capote. Je lui dépose la voiture le 8 octobre 2019 à sa demande et nous sommes le 7 novembre 2019 et je n'ai toujours pas récupéré ma voiture. Il a fait des réparations (qui coûtent pas grand chose tel que allume cigare, commodo, disque plaquettes alors que l'essieu et les demi bras et amortisseurs sont complètement fichus) mais refuse de réparer ma capote. A l'achat je lui ai montré des traces blanches à l'intérieur du véhicule et il m'a répondu que s'était un peu d'humidité du fait qu'elle n'avait pas roulé depuis un moment. On était en période caniculaire donc impossible pour moi de voir qu'elle fuyait avant les premières pluies, et là il me dit qu'elle ne fuyait pas avant, chose que je lui ai rappelé lors de la vente ou il me disait que s'était normal. Je vais rechercher ma voiture demain, je garde mon option "piscine" et la voiture ne sera plus en garantie vu qu'elle se termine demain. Que puis-je faire ? Merci de m'aider car je suis désespérée. Cordialement

Par **Visiteur**, le **07/11/2019** à **11:46**

Bonjour

Avant d'envisager une action juridique, il serait bon de détenir un rapport d'expert.

Par **janus2fr**, le **07/11/2019** à **13:33**

[quote]

j'ai acheté une 206 cc le 8 août 2019, le 24 septembre 2019 je contacte le garage qui me l'a vendue pour divers gros problèmes donc une fuite importante de la capote.[/quote]

Bonjour,

Une capote sur une 206CC ?

Il me semblait que ce modèle était pourvu d'un toit rigide rétractable et non d'une capote !

PS : J'en ai eu un...

